

Les règles de vie du site

Un règlement n'est jamais très sympa mais il est fait pour le bien de tous, il doit être respecté et communiqué auprès de toutes personnes présente sur le site.

- **La Gestion libre** La Gestion libre signifie que vous êtes autonome dans les gîtes et la salle sans aucune prestation imposé par le propriétaire (*petit-déjeuner et autre repas*).
- **Literie** Les gîtes sont loués avec literie, couettes, oreillers, le tout conforme à l'inventaire mis à disposition. Chaque matelas est équipé d'une alèse qui devra dans tous les cas être maintenue en place pendant le séjour et laisser en place à votre départ. Les draps peuvent être fourni sur demande, dans ce cas, à votre arrivé sur chaque lit, une parure de lit sera à votre disposition. Vous devrez obligatoirement équiper chaque lit d'un drap housse enveloppant le matelas et d'un drap ou housse couette ainsi que taies d'oreiller suivant matelas (140x190 et 90x190). Avant votre départ les parures de lit seront pliées et déposées au pied du lit. S'il est constaté un quelconque manque de ces règles le nettoyage ce chaque élément pourra vous être demandé.
- **Espace réservé au sommeil** Aucun couchage n'est autorisé en dehors des chambres prévues à cet effet. Il est formellement interdit d'installer tout couchage dans les parties communes (*palier, salon, couloir*) et dans la salle. Le camping est interdit sur le site sauf si autorisation écrite du propriétaire. Si le propriétaire constate que les règles ne sont pas respectées, le propriétaire se réserve le droit d'interrompre le séjour du locataire, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué. En cas de sinistre, les conséquences seraient de la seule responsabilité du locataire.
- **Matériel à prévoir** Les gîtes et salle sont loués avec du matériel de cuisine, vaisselle ainsi que les produits ménager et le tout conforme à l'inventaire mis à votre disposition. Vous devez prévoir des torchons et éponges ainsi que votre linge de toilette.
- **Normes Sécurité** Les gîtes et la salle sont soumises aux normes et réglementations s'appliquant aux diverses bâtiment en question. Vous devez respecter la capacité d'accueil des différents gîtes et salle. La répartition des lits dans les chambres ne doit pas être modifiée. Les issues de secours doivent être maintenues dégagées. Aucun appareil de ce chauffage d'appoint ne doit être ajouté dans les gîtes ou la salle.
- **Sécurité Incendie** Les gîtes et la salle possède différents types de détection incendie en fonction de la réglementation des lieux. Ce dispositif ne doit en aucun cas être mis hors service. Le locataire devra informer les invités que l'utilisation sans raison valable des déclencheurs manuels, disposés dans les différents endroits du gîte et de la salle, déclenche l'alarme sonore pour 15 min et par conséquent l'évacuation immédiate des locaux. Des extincteurs sont répartis dans les différents gîtes et salle, tout matériel utilisé fera l'objet d'un constat et les frais de remise en service pourraient être à la charge du locataire.
Procédure en cas d'alarme incendie
 - Faire évacuer immédiatement les différents locaux sur le site
 - Appeler le propriétaire
 - Appeler secours si besoin
 - Se regrouper sur le parking et s'assurer que tout le monde est sorti
 - Utiliser les extincteurs qui sont à votre dispositionAttention les cierges étincelant, les mini feux pour gâteaux et autre objet qui pourrait dégager chaleur ou fumée qui seraient utilisés à l'intérieur des gîtes peuvent facilement déclencher les détecteurs donc il est préférable de ne pas les utiliser. Consigne de sécurité mise en place dans chaque bâtiment (18 Pompier, 15 Samu, 112)
- **Cigarette** Conformément aux dispositions du décret mis en vigueur, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des gîtes et de la salle. Veuillez utiliser les cendriers prévus à cet effet sur l'ensemble du site.
- **Mobilier et Matériel** Le mobilier situé à l'intérieur des gîtes ne doit pas être sorti à l'extérieur. Tout matériel dégradé ou dysfonctionnent devra être signalé. En cas de casse (vaisselle notamment) elle devra être signalée lors de l'inventaire de fin de séjour, dans ce cas une retenue sur caution pourra être retenue.

- **Décoration** Le locataire peut décorer uniquement l'intérieur de la salle. Aucune fixation dans les murs au moyen de clous, vis, punaise, ruban adhésif et gomme type « patafix » n'est autorisée. Toutes les décorations devront être suspendues sur dispositif mis en place à cet effet.
- **Utilisation de la cuisine** La cuisine de la salle demande de respecter des règles simples et d'hygiène, entrer dans la cuisine uniquement des produits sains et propres, entreposer dans la cuisine uniquement ce qui est de l'ordre alimentaire, utiliser le matériel de cuisine et vaisselle à des fins alimentaire, interdire l'accès aux animaux, suivre les consignes pour chaque appareil, en fin de séjour nettoyer la cuisine selon procédure de nettoyage et avec les produits ménager dédié à chaque pièce.
- **Sanitaire** Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC, tout autre élément hygiénique doit être déposé dans les poubelles mises à dispositions munies de sacs poubelle. Veillez à vider les poubelles avant votre départ. Dans le cas d'un blocage des pompes de la station du système d'assainissement, dû à la malveillance, la responsabilité du locataire sera engagée.
- **Chauffage et Electricité** Les charges sont au révéle du compteur suivant indication dans contrat de location. Le site est entièrement équipé d'ampoules LED. Pour limiter les consommations ne réglé pas le chauffage au-dessus de 19°, vous pouvez le baisser en cas d'absence, ne laisser pas couler l'eau inutilement et ne laisser pas la lumière allumée dans les pièces inoccupée
- **Panne ou dysfonctionnement** En cas de panne veuillez contacter le propriétaire, disponible par téléphone, pendant toute la durée de votre séjour. Le propriétaire décidera de la marche à suivre et fera au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous devez prendre l'initiative seul sans en parler au propriétaire.
- **Ménage** Le ménage est assuré par vos soins pendant la durée de votre séjour. Avant votre départ vous devez effectuer le rangement et le nettoyage des différentes pièces utilisées.
Dans la salle rangement des décorations, tables et chaises, nettoyage des sols et des espace rangement, sanitaire et cuisine, vérifier les extérieurs
Dans les cuisines faire la vaisselle et la ranger, vider et nettoyer les frigos, fours et placards, vider les poubelles et mettre le verre dans les caisses prévues, nettoyage du sol
Dans les chambres Disposer le linge de lit (si fourni) au pied du lit en laissant l'alèse sur le matelas, vider les poubelles, nettoyage de la chambre.
A l'extérieur Vider les cendriers, retirer toutes indications, panneaux ou ballons se trouvant sur le site ou en dehors du site sur le trajet, ramasser papier ou décorations extérieurs.
- **Baignade Interdite** Il est strictement interdit de se baigner dans la mare se situant sur le site.
- **Internet** En cas d'utilisation de la connexion internet, le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargement et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de la connexion.
- **Sécurité** Pendant toute la durée de votre séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, le site avec sa mare présente des possible dangers donc ne laisser personne se promener seul aux abords de la marre, elle est entièrement clôturée pour augmenter la sécurité. Le propriétaire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient subvenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du domaine. Le locataire déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de respecter et de faire respecter scrupuleusement leurs applications. Il déclare notamment avoir pris bonne connaissance des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que les voies d'évacuation.

Merci d'avoir pris le temps de lire et pour votre participation, je vous souhaite un excellent séjour.